

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MAI 1846.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget de l'Intérieur de 1845, un crédit supplémentaire de 24,000 fr.

(Voir les nos 212 et 218 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Au nom de la Commission nommée par le Sénat, pour l'examen du projet de Loi qui accorde un crédit supplémentaire de 24,000 francs au Département de l'Intérieur, pour faire face aux dépenses de l'École de Médecine Vétérinaire et d'Agriculture de l'État, pendant l'exercice 1845, j'ai l'honneur de vous exposer les motifs qui ont engagé votre Commission à adopter le projet sur lequel le Sénat est appelé à émettre son vote.

En votant le budget du Ministère de l'Intérieur pour 1845, la Législature n'a alloué que la somme nécessaire pour le paiement des dépenses de l'école pendant les dix premiers mois de 1845, parce qu'elle désirait obtenir sur cette Institution un état de situation qui lui permit d'examiner, en connaissance de cause, l'importance et l'utilité de cet établissement.

Depuis cette époque, le Gouvernement ayant déposé toutes les pièces qui peuvent justifier les dépenses faites, et l'école ayant été maintenue, il y a eu insuffisance de fonds pour payer l'intégralité de l'exercice.

Le crédit supplémentaire qui vous est demandé, Messieurs, doit servir à combler les dépenses des deux derniers mois de l'exercice 1845, et est particulièrement destiné à solder les traitements du 4^e trimestre, et divers comptes de fournitures.

Considérant que l'allocation du crédit est une suite nécessaire d'un principe général d'ordre.

Considérant que les dépenses dont il s'agit ont été faites conformément aux intentions manifestées par la Législature, et que le Gouvernement a déposé le rapport sur la situation de l'école en donnant l'assurance qu'il s'occupe de l'examen d'un projet approfondi qui doit servir à la nouvelle organisation de cet établissement.

Votre Commission, à l'unanimité, a décidé d'accueillir favorablement la demande d'allocation qui vous est faite, en émettant toutefois le vœu que Monsieur le Ministre de l'Intérieur tâche d'accélérer autant que possible la

(2)

présentation du projet de loi qui doit servir à organiser l'école sur les bases d'une bonne administration et d'une sage économie.

D'après ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, au nom de la Commission, l'adoption du projet de loi ouvrant au Département de l'Intérieur un crédit supplémentaire de 24,000 fr., pour liquider les dépenses de l'exercice 1843 de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.

Le Baron DE MOOREGHEM.

DE RIDDER.

D'HOOP.

J. CASSIERS.

J. DE NECKERE, Rapporteur.